

II

L'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique au Secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada

(Traduction)

Ottawa, le 8 mai 1974

N° 76

MONSIEUR LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT,

J'ai l'honneur de me référer à votre Note en date de ce jour proposant la modification à certains égards de l'Accord relatif aux transports aériens signé le 17 janvier 1966 entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique. Votre Note propose également une entente aux termes de laquelle les deux Gouvernements continueront de reconnaître certaines pratiques entérinées par ledit Accord.

J'ai l'honneur de vous informer que les propositions énoncées dans votre Note, dont les versions anglaise et française font également foi, agréent au Gouvernement des États-Unis d'Amérique et de confirmer que votre Note et la présente réponse constituent un accord qui entre en vigueur à compter de la date de ce jour.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire d'État, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

WILLIAM J. PORTER

L'honorable Mitchell Sharp,
Secrétaire d'État aux Affaires extérieures,
Ottawa.